



52^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 3 – Dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels

Intervention du Luxembourg

15 mars 2023

Merci Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Madame la Rapporteuse Spéciale,

En tant que déléguées de la jeunesse du Luxembourg, nous accueillons favorablement les recommandations de ce rapport.

Il est enrichissant d'échanger avec des personnes de diverses cultures et il est nécessaire de faire tomber les préjugés. Nous, comme de nombreux autres jeunes au Luxembourg, sommes issues de l'immigration. Cette forte migration donne au Luxembourg son identité multiculturelle et permet non seulement d'acquérir une autre perspective culturelle, mais aussi de favoriser l'ouverture d'esprit et l'apprentissage d'autres langues. Les droits culturels constituent un enrichissement à la fois pour les immigrés et pour la communauté d'accueil elle-même, comme l'indique votre rapport.

Bien sûr, les jeunes sont confrontés à de nombreux défis tels que l'apprentissage de nouvelles langues et l'adaptation à un nouvel environnement.

Les préjugés doivent être combattus dès le plus jeune âge en créant un environnement qui permet aux jeunes immigrants, quelles que soient leur origine, leur religion, leur orientation sexuelle ou les raisons de leur migration, de participer à des activités culturelles communes afin de construire un réseau culturel solide dans tous les aspects de la vie.

Quelles sont les meilleures pratiques que vous avez pu recenser en matière de mesures prises pour que les jeunes soient effectivement en mesure d'exercer et d'exprimer librement leurs intérêts culturels ?

Nous vous remercions.



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Représentation permanente auprès de
l'Office des Nations unies et des autres
organisations internationales à Genève

